

## CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

### Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 21 juin 2022

M. François Margot, président, accueille le syndic, la Municipalité, ainsi que les conseillères et conseillers. Ayant reçu un postulat de M. Mikaël Geser concernant la place de jeu après l'envoi de la convocation, il propose de rajouter un point à l'ordre du jour et de le traiter en point 9.

Il donne connaissance de l'ordre du jour modifié qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Assermentation d'une conseillère
3. Procès-verbal
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Nomination du bureau 2022-2023
  - a. du (de la) président(e)
  - b. du (de la) vice-président(e)
  - c. des scrutateurs
  - d. des scrutateurs suppléants
7. Nomination de la commission de gestion
  - a. des membres
  - b. des suppléants
8. Préavis n° 3/2022 – Comptes et gestion 2021
9. Postulat de Mikaël Geser, rénovation et mise en conformité de la place de jeu à l'école de Rossinière
7. Divers et propositions individuelles

Le président donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-cinq conseillers ; M<sup>mes</sup> Stephanie Delachaux, Maëlle Dutoit-Jupaj, Estelle Martin, Céline Rohrbasser et M. André Schopfer sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

#### **2. Assermentation d'une conseillère**

Suite à la démission de M. Jean-Pierre Sallin, M<sup>me</sup> Noa Maillefer est assermentée. Après que le président l'ait accueillie au sein du conseil, elle est applaudie.



### **3. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2021, reçu le 27 mai par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### **4. Correspondance et communications du bureau**

Le président fait part de la lettre de démission de M. Jean-Pierre Sallin. Il a aussi reçu des excuses de la part des personnes absentes pour des raisons d'ordre personnel, professionnel ou de maladie.

Il demande à la Municipalité de mieux anticiper les délais pour l'envoi de ses préavis, en particulier en ce qui concerne les comptes et la gestion, afin de permettre aux commissions ad hoc de faire leur travail dans les délais impartis.

Il donne ensuite quelques précisions quant à l'utilisation du papier à entête du Conseil communal. Il rappelle que ledit papier est destiné aux courriers officiels et donc réservé à l'usage du bureau du conseil et de la secrétaire.

Il signale enfin que le pré-conseil est facultatif et informel, il demeure néanmoins un lieu d'échange intéressant pour celles et ceux qui y participent. Dorénavant, la secrétaire enverra un rappel de sa tenue deux jours avant.

### **4. Communications de la Municipalité**

M. Jean-Pierre Neff, syndic, accueille chacune et chacun au nom de la Municipalité.

Concernant l'envoi des préavis, il fait remarquer que cela fait longtemps que les délais observés sont les mêmes. La difficulté principale est de trouver un moment où se rencontrer surtout si, comme cette fois-ci, il y a un jour férié qui limite encore la marge de manœuvre. Le maximum sera fait pour que les délais puissent être respectés au mieux.

Concernant les pré-conseils, il demande qu'ils soient fixés un autre soir que le mardi, si l'on désire que la Municipalité puisse y participer.

Il informe que, mercredi 15 juin en fin de journée, un grave accident impliquant le véhicule communal a eu lieu sur la route des Traverses. Les secours ont pu intervenir rapidement. M. Patrick Arderiu a été héliporté au CHUV, à Lausanne, où il a subi plusieurs opérations. A l'heure qu'il est, les neurochirurgiens n'ont pas encore établi de diagnostic.

En ce qui concerne le Plan d'affectation communal (PAcom, anciennement PGA), les compléments exigés ont été transmis au Canton début juin. Sitôt reçue la réponse des autorités cantonales, des séances d'information publiques seront organisées, avant la mise à l'enquête dudit plan d'affectation. D'ici là, la Municipalité va mettre à l'enquête la prolongation de la zone réservée, pour une durée de trois ans.

L'étude quant à la fusion des communes de Château-d'Œx et de Rossinière est lancée. Les deux municipalités, ainsi que les chefs de service, ont rencontré M. Laurent Curchod, délégué cantonal aux fusions de communes. Un comité de pilotage et six groupes de travail ont été constitués : finances communales, personnel, informatique ; règlements, tarifs, taxes, émoluments, archives ; routes, chemins, bâtiments, domaines et forêts ; services industriels (eau,



épuration, déchets, voirie) ; nom, armoiries, vie associative ; tourisme. Les groupes rendront leur rapport final en septembre 2023, afin qu'il soit adopté par le comité de pilotage et les Municipalités, puis présenté aux Conseils communaux et à la population. Les conseils seront enfin appelés à voter sur le rapport final et à décider de la rédaction d'une convention de fusion. Pour associer la population à la réflexion, le comité de pilotage va mettre en place une démarche participative.

La canicule met le réseau d'eau à rude épreuve ; il est actuellement branché sur celui de la commune de Château-d'Ex. M. Alain Karnstädt, municipal, invite chacune et chacun à économiser l'eau, annonçant des restrictions imminentes.

Quant aux travaux prévus sur le Pont Rose-Marie à La Tine et la mise en séparatif au secteur Centre du village, acceptés lors du dernier conseil, ils devraient débuter début septembre.

M. Antoine Martin, municipal, annonce que, suite à la démission du garde-forestier en charge du triage de Rossinière, le poste est actuellement au concours.

En ce qui concerne les alpages, le sol du tranchage a été refait aux Châtelards ; une fosse et une fumière ont été mises à l'enquête pour le chalet de Crau ; le pan ouest du toit de l'aponce de Ratevel a été couvert de tôles. En Ratevel toujours, trois jours après l'arrivée de l'amo-diateur, il n'y avait déjà plus d'eau. Pour remédier à cette situation, un camion y a livré de l'eau. Dans le même temps, la découverte puis la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau a quelque peu amélioré les choses. Des réflexions sont en cours pour des solutions à long terme.

## **6. Nomination du bureau 2022-2023**

Il est procédé à l'élection des membres du bureau à main levée.

### **a. Nomination du président du Conseil communal**

M. François Margot arrivant au terme de deux ans de présidence, il propose pour lui succéder M. Alexandre Mottier, actuel vice-président. Il est élu à l'unanimité, à main levée, puis salué par une salve d'applaudissements.

### **b. Nomination du vice-président du Conseil communal**

M. Alexandre Mottier propose M. Alexandre Fivat qui accepte cette fonction avec plaisir. Il est élu à l'unanimité, à main levée, puis applaudi.

### **c. Nomination des scrutateurs**

M. Alexandre Mottier propose d'élire M. Christophe Moinat et M<sup>me</sup> Ruth Crossett comme scrutateurs. Ils sont nommés par acclamation.

### **d. Nomination des scrutateurs suppléants**

M. Christophe Moinat propose de nommer M<sup>mes</sup> Valérie Richoz et Sabine Massard comme scrutatrices suppléantes. Toutes deux acceptent et sont nommées par acclamation.



## **7. Nomination de la commission de gestion**

Pour remplacer M<sup>me</sup> Estelle Martin et M. Mikael Geser qui souhaitent se retirer de la commission de gestion, M. Flavien Marmillod propose les deux suppléants. MM. Flavien Marmillod, Florian Karlen, Edouard Yersin, Marc Michault et Guillaume Lenoir sont nommés à main levée et accueillis par une salve d'applaudissements.

### **b. Nomination des suppléants**

M. Mikael Geser propose d'élire M<sup>me</sup> Stefanie Delachaux et M. Hervé Martin en tant que suppléants à la commission de gestion. Tous deux acceptant cette fonction, ils sont élus par acclamation.

## **8. Préavis n° 3/2022 – Comptes et gestion 2021**

Des extraits du rapport de la commission de gestion sont présentés tour à tour par chaque membre de la commission. Il en ressort les points suivants concernant la gestion 2021 :

La commission s'est réunie à cinq reprises pour la gestion et a rencontré deux fois la Municipalité. Plusieurs questions ont en outre été adressées à l'exécutif au cours de l'exercice. En ce qui concerne les comptes, la commission s'est réunie à trois reprises et a rencontré le syndic et la boursière. Elle a d'autre part eu l'opportunité de visiter les sources de la Cergnette en octobre dernier, en compagnie de MM. Alain Karnstädt et Jean-Pierre Neff.

### **Lac du Vernex**

Ce dossier est du ressort du Groupe E SA, concessionnaire du barrage. En juillet 2021, le Groupe E a informé la Municipalité de la préparation d'un appel d'offres public pour le dragage des sédiments, prévu au printemps 2022.

### **Forêts**

M. Antoine Martin a intégré le comité du Groupement Forestier.

Des coupes ont été prévues pour l'hiver, notamment dans les forêts du Brochet et de la Saute, où six plantes à tavailon ont pu être identifiées, qui pourront ensuite être revendues à cette fin.

### **Réseau routier**

A propos de l'entretien des routes, notamment dans les alpages délocalisés : la Municipalité a expliqué à la commission que les routes AF<sup>1</sup> appartiennent à leurs propriétaires. Il y a toutefois des servitudes publiques de passage. Les communes ont dû reprendre le gros de l'entretien au moment où elles ont touché des subventions pour ce faire, il y a plusieurs dizaines d'années. Aujourd'hui, il ne s'agit plus vraiment d'entretien courant. Le déneigement est à charge des communes. L'idéal serait de pouvoir refaire des syndicats afin d'être en mesure d'entretenir ces routes au mieux. La question des routes AF est un gros dossier qui sans doute nécessitera beaucoup de travail ces prochaines années.

### **Réseau d'eau et d'épuration**

Les problèmes liés à l'apport important généré par la fromagerie Le Sapalet ne sont pas réglés. Cependant, selon la Municipalité, les discussions en cours se passent bien. Des efforts et des progrès ont été faits. De plus, les traitements ont été adaptés à la STEP, afin que la situation soit dans les normes. M. Christophe Nicolier a repris la gestion de la STEP, suite au départ à la retraite de M. Marcel Martin. La gestion est assumée en collaboration avec le responsable de la STEP de Château-d'Œx, où sont traitées nos boues.

---

<sup>1</sup> AF : améliorations foncières



Durant l'année 2021, les travaux ont été effectués selon le programme de priorité d'intervention. La Municipalité a confirmé que la situation financière de la commune l'oblige à traiter les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent et rend difficile une planification précise des travaux d'entretien du réseau d'épuration et du réseau routier.

### **Alpages communaux**

Concernant les travaux dans les alpages communaux, le plus urgent, ce sont les bornes et les fosses à mettre en conformité. Toutes les choses seront faites petit à petit, dans la mesure du possible des finances communales.

Les soucis liés à l'alimentation en eau, à plusieurs endroits, restent d'actualité et inquiètent notre Municipalité qui rencontre régulièrement les propriétaires afin de rechercher des solutions. Dans le futur, l'approvisionnement en eau des alpages sera une question d'actualité très importante ; et pas uniquement pour notre commune.

### **Déchets**

Un énorme travail a été réalisé, d'entente avec la commune de Château-d'Œx, de façon à améliorer la gestion de la déchetterie de la Chaudanne. Il s'agit d'un dossier qui occupe et préoccupe la commission depuis plusieurs années. Les décisions prises par les communes ont été mises en application au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Les retours actuels sont bons. La Municipalité estime qu'il faudra environ un an avant de pouvoir tirer un bilan, mais la vente des sacs rouges, notamment, a été fulgurante à la suite de la mise en application des décisions.

### **Environnement et écologie**

La Municipalité a indiqué appliquer au mieux toutes les recommandations découlant des différentes analyses énergétiques dans tous les travaux d'entretien et de maintenance des infrastructures communales.

### **Divers**

La commission constate que l'implication importante des Municipaux dans certaines associations (Pôle Santé, PERET, Parc Naturel Régional, ARPAJE, Groupement Forestier...) permet de donner une voix à Rossinière et de défendre les intérêts communaux au sein de ces diverses entités.

La commission souhaiterait des communications régulières à l'ensemble de la population. Ce qui permettrait de mieux valoriser ce travail et d'informer de l'avancement des projets en cours.

Le président remercie la commission de son travail et passe en revue les comptes, chapitre par chapitre. Il donne la parole à la commission pour ses commentaires.

## **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **110.435 Recettes diverses et participations**

Ces recettes comprennent notamment des encaissements de l'administration (cartes d'identité, arrivées, attestations, etc.) et de prestations facturées à des tiers.

### **140. 352 PERET – Participation communale à des tiers**

Ce compte est contrebalancé par les comptes 140.452 et 140.480. Certains projets bénéficient en effet également de l'aide cantonale au développement économique, cependant la commune effectue le versement complet, puis reçoit la participation dans un deuxième temps.



#### **140.480 PERET – Economie – Reprise s/fonds de réserve FER**

L'alimentation du fonds FER<sup>2</sup> avait été arrêtée, étant donné qu'il était suffisamment alimenté. Les versements ont été repris cette année. Lors d'une demande, c'est toujours la région qui propose et les Municipalités qui statuent. Le fonds FER est dans chaque commune.

#### **150 Affaires culturelles, loisirs**

La commission s'est renseignée quant à l'accord trouvé avec la société d'Abbaye pour l'installation des récupérateurs de balles au stand.

Cela ne figure pas encore aux comptes 2021, mais la Société d'Abbaye a déjà encaissé un montant de Fr. 0.60 par coup tiré au stand de Rossinière et cette somme se retrouvera dans les comptes 2022. La Municipalité réattribuera ce montant au fonds de réserve du compte des sociétés locales. L'assainissement lui-même, lorsqu'il sera imposé, sera à charge de la Commune, mais subventionné par la Confédération, vu que les récupérateurs ont été posés en temps voulu.

#### **160.352.4 Participation BDG ski-bus**

Dans son rapport 2020, la commission avait indiqué que c'était la dernière année pour le paiement de cette participation. Il s'agissait d'une incompréhension comptable et c'est 2021 qui est vraiment la dernière année de participation. Ce compte disparaîtra par la suite.

#### **160.465 Recettes taxes de séjour**

La commission s'est réjouie de ces excellents résultats. Pour rappel : l'intégralité des taxes de séjour est versée à PERET. Une partie sert à payer les salaires et l'autre va au fonds d'équipement touristique. Ces taxes sont essentiellement liées à l'occupation des résidences secondaires.

#### **180.352 Participation transports Bassin 6**

Le calcul de cette participation est extrêmement compliqué. Le montant est calculé à la fois en fonction du nombre d'habitants, de la façon dont la zone est desservie, du nombre d'arrêts, selon une clé de répartition pour laquelle les communes n'ont absolument rien à dire. A la question de la commission qui a demandé si une intégration au réseau Mobilis ne serait vraiment pas plus avantageuse, il a été répondu que des discussions sont en cours. En effet, le Pays-d'Enhaut est la seule région du canton à ne pas être desservie par Mobilis. La DGMR<sup>3</sup> étudie la question, les résultats devraient arriver prochainement.

## **2. FINANCES**

#### **210.318 Frais de perception – fiduciaire et divers**

La commission a demandé la raison du montant plus important qu'annoncé au budget. Il s'agit d'une erreur de la société fiduciaire qui avait oublié d'envoyer sa facture en 2020 et qui l'a fait en 2021. C'est la raison de l'augmentation de ces charges, qui comprennent aussi l'émolument perçu par le canton pour la perception de l'impôt.

#### **210.330 Défalcatiions sur impôts**

Il s'agit d'écritures et de décomptes fournis par le canton chaque année, que les communes doivent reporter dans leurs comptes. Il s'agit notamment de gens ou de sociétés qui n'ont pas pu payer et qui ont été défalqués par le Canton. C'est une charge, car c'est un montant qui aurait dû être versé à la Commune et qui ne revient finalement pas.

<sup>2</sup> Fonds d'encouragement à l'économie régionale

<sup>3</sup> Direction générale de la mobilité et des routes



## **220 Service financier**

Concernant la péréquation, la Municipalité a expliqué que lorsqu'il y a un fonds de réserve qui a été alimenté, il apparaît au bilan. Cela a pu être le cas dans le passé, lorsque c'était difficile pour la Municipalité de prévoir ce qu'allait représenter le retour de péréquation.

Aujourd'hui, la Municipalité arrive à être plus précise, et se montre également prudente et les comptes restent finalement assez stables. NB : si l'on compare ce qui était prévu au budget entre les revenus et les charges, on arrive au montant qui figure au compte 220.452. Le compte 220.452.1 est un retour supplémentaire de péréquation de l'année précédente.

## **3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

### **350.314 Entretien et fournitures**

Des travaux ont dû être réalisés à l'Hôtel de Ville, notamment le remplacement d'une batterie de chauffage et la remise en ordre de l'installation électrique.

### **350.423 Loyers des bâtiments**

La commission s'est renseignée au sujet du montant des loyers inférieur à celui prévu au budget. La Municipalité a expliqué qu'à la suite des deux ans particuliers de pandémie, en 2020, certains loyers ont été abandonnés. En revanche, ce n'est pas le cas en 2021, étant donné que l'Hôtel de Ville, comme n'importe quelle autre entreprise, a pu bénéficier des RHT ainsi que de l'aide pour les cas de rigueur. Par conséquent, les loyers 2021 sont dus et devront être remboursés. La situation n'est pas facile pour les tenanciers qui ont fait face à de nombreux soucis, additionnés à la situation sanitaire. La Municipalité reste attentive et rencontre régulièrement les tenanciers, afin de garder un dialogue avec eux et de trouver des solutions.

## **4. TRAVAUX**

### **430.311 Achat de machines et outillage**

La Municipalité a expliqué sa volonté d'être plus précise dans ces comptes-là. En l'occurrence, des petites machines (débroussailleuses, petites machines) ont dû être réparées ou rachetées. Il y a également eu un changement de lame et l'achat d'une fraise à neige. Le changement de lame était obligatoire ; et une occasion à moitié prix s'est présentée pour la fraise à neige.

### **430.312 Eclairage public**

Ces dernières années, les frais du contrat d'entretien étaient plus importants et la somme de Fr. 15 000.- a été laissée au budget. Elle sera réadaptée lors des prochains exercices, si la tendance à la baisse de ces coûts est confirmée.

### **450.434 Revenus des taxes déchets et sacs**

La commission se réjouit de voir les revenus des sacs augmenter de manière significative, confirmation que tout le travail entrepris par la Municipalité, en collaboration avec la commune voisine, commence à porter ses fruits. La commission espère voir une augmentation des revenus liés à GastroVert (450.434.1). Les municipaux des déchets se rencontrent régulièrement afin de faire avancer ces dossiers. La Municipalité regrette qu'à l'heure actuelle, une région comme le Pays-d'Enhaut ne parvienne pas à avoir un système commun. La commission les encourage à toute discussion qui pourrait amorcer encore une amélioration des choses en ce sens.

### **460 Réseau d'égouts, d'épuration**

#### **460.465 Participation de tiers**

Il s'agit de refacturation de travaux préalablement payés par la Commune à des tiers.



## **8. SERVICES INDUSTRIELS**

### **810.465 Part des promoteurs « zone Combe »**

Il s'agit de la somme due par les promoteurs lorsqu'ils vendent des parcelles dans la zone de la Combe. En effet, cette zone avait été équipée par la Commune et lors d'une vente, les promoteurs doivent s'acquitter des taxes de raccordement. Il s'agit d'un accord passé il y a environ quinze ans avec les promoteurs de cette zone.

### **820.312 Achat pellets chauffage à distance**

La commission s'est renseignée pour savoir s'il s'agissait des pellets achetés pour un certain temps, avant la vente à InfraRoss, ainsi que leur provenance. C'est bien juste et la somme remboursée se retrouve au compte 820.436 « revenus divers ». La Municipalité a expliqué à la commission que les pellets étaient faits dans une scierie de région, avec un petit pourcentage de bois en provenance du Pays-d'Enhaut. La Commune n'a pas eu à souffrir de la même situation que des propriétaires privés, quant à l'approvisionnement et la provenance des pellets.

### **820.435 Revenus des abonnés s/chauffage à distance**

Le montant porté en compte est proportionnel à la date de vente à InfraRoss. La vente a été effectuée au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et tout a été recalculé au pro rata avec la nouvelle société.

La commission a demandé comment étaient choisis les comptes où étaient effectués les versements pour les fonds de réserve. La Municipalité l'a très bien renseignée. Dernièrement, ces montants ont surtout été portés sur les routes, les bâtiments et l'eau. Environ Fr. 300 000.- ont été répartis en fonds de réserve sur ces trois postes. Par exemple, plus les dépenses pour les routes sont conséquentes, plus le retour de péréquation est favorable. Il n'y a pas eu de provision pour un projet en particulier.

La parole n'étant pas demandée, c'est à la commission de gestion de terminer.

La commission tient à féliciter la Municipalité pour la nette amélioration de la situation financière en 2021. Il est bien entendu certain que le retour de la péréquation joue un rôle important dans ce résultat, ainsi que la création d'InfraRoss. Malgré tout, la commission a pu constater les efforts constants afin de respecter les budgets dans les différents comptes. Elle invite l'ensemble des conseillères et conseillers à apporter son soutien à la Municipalité dans cet exercice difficile et à les soutenir lorsque des actions concrètes sont entreprises, telles que les mesures nécessaires à la déchetterie lors de la mise en place de nouvelles règles ou pour toute situation similaire qui pourrait survenir à l'avenir.

La commission rappelle la responsabilité des élus face à ces questions et l'importance que chacun fasse preuve de conséquence dans ses actes. Elle remercie la Municipalité pour son travail et sa disponibilité, ainsi que la boursière et tout le personnel communal. Pour conclure, elle propose aux conseillères et conseillers d'approuver le préavis n° 3/2022, tel que présenté.

Au vu de ce qui précède, les membres présents approuvent à l'unanimité :

- les comptes 2021 tels que présentés
- la gestion 2021 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés

M. le Syndic remercie l'assemblée de sa confiance. Il souligne l'importance de la péréquation, de la solidarité entre communes, pour notre commune. Il évoque la difficulté qu'il y a à réformer le système vaudois qui, actuellement est vraisemblablement en bout de course.



## **9. Postulat de Mikaël Geser, rénovation et mise en conformité de la place de jeu à l'école de Rossinière**

Le président rappelle que le postulat est l'une des formes de proposition que peut adresser le Conseil communal à la Municipalité.

Ci-après, le développement puis la conclusion du postulat lus par M. Mikaël Geser.

La commune bénéficie d'une seule place de jeu rénovée en 2008 et elle est dans un mauvais état, autant sécuritaire qu'esthétique.

Les éléments constatés :

Tourniquet qui ne tourne plus correctement, « tape-cul » sans gomme amortissante, fiches métalliques de bordure qui dépassent, car le bois est pourri ou encore plaques de sol en plastique censées amortir les chutes, se désagrègent et polluent le sol.

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la faisabilité d'une restauration, tout en privilégiant si possible des copeaux de bois ou tout produit non polluant.

Le postulat a été établi en référence aux normes européennes SN EN 1177, ainsi qu'aux recommandations techniques *Aires de jeux* éditées par le BPA.

M. Jean-Pierre Neff indique que ladite place de jeu est sous surveillance régulière. Elle reçoit toute l'attention de la Municipalité, qui étudie actuellement les différentes possibilités, afin de la mettre au goût du jour. L'idée étant de la refaire à neuf, avec de nouveaux matériaux, et non uniquement de la réparer. Ce sera l'un des projets portés au prochain budget dans son dicastère, puisque, pour l'anecdote, elle fait partie des *parcs et cimetières*. Notre syndic précise à ce propos que, sur ce dossier, ce n'est pas le financement qui pose problème, mais bien de réaliser quelque chose de bien. La Commune bénéficie en effet du *fonds Dubuis-Lehmann*, consacré à ce genre de réalisations.

## **10. Divers et propositions individuelles**

M. Fernand Dubuis s'enquiert de l'avenir du bâtiment de la gare et de l'appartement, inoccupé depuis un certain temps déjà. M. Jean-Pierre Neff explique que, dans le cadre du projet de transformation de la gare de Rossinière, le MOB est prêt à le racheter. Il conserverait alors son affectation de gare, au lieu d'être démoli, comme il était prévu dans le projet communal initial. A noter que la Commune ne vendrait que le bâtiment et resterait propriétaire de la parcelle acquise à l'époque. L'appartement, quant à lui, n'est pas louable en l'état et, au vu des projets en cours, n'a pas été rénové. Il a été mis à disposition du mouvement citoyen qui œuvre pour les Ukrainiens présents dans la région. Des cours et autres rendez-vous y ont actuellement lieu.

Habitant au bord de la route, aux premières loges, M. Fernand Dubuis a constaté qu'un certain nombre de véhicules roulaient à une vitesse fort inadaptée. Et ce, surtout le vendredi soir entre 17 h 30 et 19 h, quand les résidents secondaires rejoignent leur appartement, et le dimanche entre 16 h et 17 h. Il demande à la Municipalité de solliciter la gendarmerie, afin qu'elle vienne faire des contrôles à ce moment-là. Ce dont elle prend bonne note.

M. Mikaël Geser signale que, sur la route du Revers, tout près du barrage, le terrain glisse. Cela rend le passage dangereux, surtout lorsqu'on se promène avec de petits enfants qui



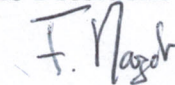
risquent de passer par-dessous la glissière. Il s'inquiète aussi de la sécurité de la passerelle de la Frasse. Crainte apaisée par M. Jean-Pierre Neff, qui explique que ladite passerelle est sous contrôle régulier et que des pièces sont changées au fur et à mesure des besoins.

Membre de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE) et déléguée au conseil d'établissement, M<sup>me</sup> Dorothee Ramel informe qu'une commission a été créée, afin de lister toutes les activités extrascolaires. Culturelles, sportives ou musicales, et destinées aux enfants scolarisés de 4 à 16 ans, elles seront répertoriées dans une brochure et mises à disposition, probablement sur le site de l'école. Ayant pris contact avec les diverses sociétés, clubs et associations, la commission a déjà répertorié une soixantaine d'activités. Prochaine étape, la recherche de financement, afin d'être prêt pour la rentrée scolaire.

Vient alors le temps de nouer la gerbe de cette première année de la législature 2021-2026. M<sup>me</sup> Estelle Martin et M. Mikaël Geser sont remerciés de leur engagement au sein de la commission de gestion ; M. François Margot de ses deux ans de présidence.

La parole n'étant plus demandée, M. François Margot remercie la Municipalité pour le travail accompli, ainsi que tout le personnel communal. Tous ensemble, ils font fonctionner ce petit trésor qu'est une commune démocratique comme la nôtre. Il remercie enfin tous les membres du conseil, en particulier ses collègues du bureau et souhaite bon vent à M. Alexandre Mottier dans son nouveau rôle de président. Il est un peu moins de 22 h quand il clôt ce dernier conseil avant l'été.

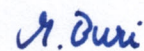
Le Président



F. Margot



La Secrétaire



M. Buri